

Commune Pailly.....

Demande d'autorisation municipale

N° 6-2020 B

avec affichage de la décision

Liste non exhaustive : mur de soutènement / place de stationnement / ouvrage technique accessoire (tout ouvrage ou partie d'ouvrage construit séparément pour compléter un ouvrage existant et assurer son exploitation comme citerne à mazout ou réservoir à pellets (selon contenance et/ou l'emplacement) / capteurs solaires (d'une surface maximale de 32 m² intégrés dans le plan du toit et ne dépassant pas 10 cm la couverture de celui-ci, excepté zone village) / fenêtre du type « vébus » ne dépassant pas une surface éclairante de 0,5 m² / construction de minime importance d'une surface inférieure à 12 m² au sol comme couvert, cabanon de jardin, réduit à outils, véranda / petite adjonction (construction ne nécessitant pas l'inscription d'un nouveau numéro ECA distinct comme fermeture d'une terrasse ou d'un balcon), à confirmer par la Municipalité et pour autant que ces ouvrages ne situent pas en zone agricole.

A. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Propriétaire(s) : BALSIGER André
Lieu-dit : Sapelles
Adresse locale : chemin des Sapelles 4 1416 Pailly N° :
Téléphone : 0391/622.8742 Téléfax :
Parcelle n° : 396 N° ECA : 196
Surface parcelle : 1489 m² Note architectural NRA :
Coordonnées nationales, selon CNS :
Zone selon plan général d'affectation :

B. CARACTÉRISTIQUES DE L'OUVRAGE

Auteur des plans :
Adresse :
Description de l'ouvrage : Pose d'une fenêtre de toit (vébus)
Côte Nord (lovet) Toule 114/118
Façades – matériaux :
Toiture – matériaux : Cuivre
Coût estimatif des travaux : Frs 4850
Abattage prévu d'arbres ou de haies : non oui

C. SIGNATURES ET ACCORDS

Le(s) propriétaire(s) précité(s) demande(nt) à la Municipalité l'autorisation de construire les travaux décrits dans la présente demande.

Lieu : Pailly Date : 24.08.2020
Signature(s) : Balsiger André

Pour accord, signature du représentant de la PPE (administrateur ou autre) pour autant qu'il ait la qualité de signature :

Lieu :
Signature(s) :
Atteste(nt) avoir pris connaissance, voisins directement touchés ou concernés :
Parcelle n° : 393 Signature(s) : [Signature]
Parcelle n° : 394 Signature(s) : [Signature]
Parcelle n° : 395 Signature(s) : [Signature]
Parcelle n° : 397 Signature(s) : [Signature]
Parcelle n° : 398 Signature(s) : [Signature]
Parcelle n° : Signature(s) :
Parcelle n° : Signature(s) :

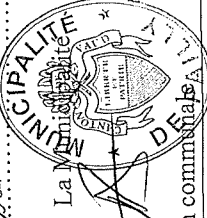
à remplir par la Commune

D. DECISION MUNICIPALE

La Municipalité, dans sa séance du 31 août 2020, a décidé d'autoriser l'ouvrage projeté tenant compte du fait qu'il s'agit de travaux de minime importance au sens de l'article 111 L.A.T.C.

Affichage au pilier public pendant 30 jours,

du 1^{er} septembre 2020 au 30 septembre 2020



Le dossier complet peut être consulté à l'Administration communale
Annexes : 2x plan de situation (ou copie récente mise à jour) avec l'indication (en rouge) de l'emplacement de l'ouvrage à construire
2x plan(s) de l'ouvrage avec indications (cotes, etc.) pour une bonne compréhension